



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 20 septembre 2019

Monsieur le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Par courrier réceptionné le 8 juillet 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi qu'au titre du L151-13 du même code pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie le jeudi 19 septembre 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Marie-line BOITARD, responsable urbanisme et de Mesdames Marion FETON et Pascale PEQUIGNOT représentant votre bureau d'études INGESPACÉ.

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission tient à saluer l'effort de densification dans votre projet.

***La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers assorti des recommandations suivantes :***

***- réaliser un schéma des circulations agricoles et l'intégrer aux documents cartographiques du PLU.***

***Elle rend également un avis favorable au titre des STECAL Nc, Ne, et Ng et du règlement des zones A et N, sous la réserve de définir des limites d'emprises au sol (en pourcentage ou surface) pour les secteurs Nc et Ne.***

***Le Ng est quant à lui déjà limité.***

Monsieur Bernard CAROUGE  
Hôtel de Ville  
3, place de l'Hôtel de Ville  
77580 CRECY LA CHAPELLE

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le directeur** départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



**Igor KISSLEFF**